

Actualité

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch**

Band (Jahr): **108 (2010)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avis du Conseil fédéral

Réprimer la pratique des mutilations génitales

Le Conseil fédéral est favorable à l'introduction dans le code pénal d'une norme réprimant de manière spécifique les mutilations génitales féminines. Une telle norme marquerait clairement qu'en Suisse ces mutilations sont prosrites; en outre, elle serait de nature à favoriser la prévention de telles pratiques et à faciliter la lutte contre ces dernières. C'est ce qu'estime le Conseil fédéral dans l'avis sur le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, qu'il a publié fin août 2010.

Le Conseil fédéral sait pertinemment que tous les types de mutilations génitales féminines sont d'ores et déjà punissables sous l'empire du droit actuel. De tels actes réunissent les éléments constitutifs soit des lésions corporelles graves soit des lésions corporelles simples. Dans son avis, le Conseil fédéral n'a pas manqué d'examiner si la nouvelle infraction permettra effectivement de surmonter les difficultés que causent actuellement l'administration des preuves et la délimitation entre lésions corporelles graves et lésions corporelles simples. Il estime que l'application de la nouvelle norme ne permettra pas de faire l'économie d'un examen approfondi des faits ni d'une enquête précise sur les dommages subis par la victime.

Lutter par tous les moyens contre la pratique des mutilations génitales féminines

Le Conseil fédéral n'en pense pas moins que, d'un point de vue politique, l'adoption de la nouvelle norme proposée se justifie. Elle marque, en effet, clairement la volonté de la Suisse de lutter par tous les moyens contre une telle pratique. Il rappelle, en outre, que le droit pénal ne peut être le seul moyen de prémunir les femmes contre les mutilations génitales et que, dans ce contexte, les campagnes de sensibilisation et d'information destinées aux immigrés revêtent une importance éminente.



Photo: ©UNICEF/NYHQ/1992-0099/Pirozzi

Même les actes commis à l'étranger seront réprimés

La nouvelle norme pénale permettra de réprimer selon le droit suisse les mutilations infligées aux organes génitaux féminins quels que soient la nationalité de l'auteur et de la victime, le lieu de commission de l'acte et la législation applicable en ce lieu, à condition que l'auteur se trouve en Suisse. Compte tenu de la gravité des infractions en cause et du fait que les victimes sont souvent des mineures, le Conseil fédéral souscrit à la proposition de la Commission des affaires juridiques du Conseil national d'inscrire dans la nouvelle norme pénale le principe de l'universalité illimitée.

Source: Communiqué de presse du 25 août 2010: www.news.admin.ch.

Statistique 2009

Interruptions de grossesse en léger recul

En 2009, 10629 interruptions de grossesse ont été annoncées en Suisse. 5% d'entre elles concernent des femmes résidant à l'étranger et 95% des femmes résidant dans notre pays.

Pour les femmes domiciliées en Suisse, cela correspond à un taux de 6,4 interruptions pour 1000 femmes âgées entre 15 et 44 ans ou de 129 interruptions

pour 1000 naissances. Depuis 2004, on constate une légère tendance à la baisse du taux d'interruptions de grossesse. Ces résultats proviennent de la statistique des interruptions de grossesse publiée annuellement par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Source: Communiqué de presse OFS du 14 juin 2010.

Retraitement des dispositifs médicaux stériles

Une version remaniée du guide

Le guide «Bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux stériles pour les cabinets médicaux, les cabinets dentaires et d'autres utilisateurs de petits stérilisateurs à la vapeur d'eau saturée» vient de sortir de presse. Il énonce les instructions pour une utilisation pratique selon les connaissances techniques et scientifiques actuelles visant à respecter les dispositions légales en vigueur en matière de retraitement de dispositifs médicaux. Il ne s'agit pas d'une disposition légale, mais bien d'un guide de recommandations pouvant en particulier être utilisé à des fins de formation.

Nous attirons votre attention dans ce contexte sur une modification majeure concernant le contrôle de la maintenance et du retraitement de dispositifs médicaux: la surveillance des professionnels utilisateurs sera transférée aux cantons à partir du 1^{er} juillet 2011. La version remaniée du guide a été adoptée et approuvée fin avril 2010. Nous vous recommandons donc de l'utiliser. Vous trouvez le guide aussi dans le domaine pour les membres sur www.sage-femme.ch, rubrique *sfi général*.

Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, Division Dispositifs médicaux.

Davos, 6 et 7 janvier 2011

«Promotion de la santé: une contribution clé pour le développement durable!»

La santé doit être considérée comme l'un des aspects clés du développement durable, mais quelle contribution la promotion de la santé peut-elle apporter au développement durable? Et réciproquement, quelle contribution la promotion de la santé peut-elle attendre du développement durable?

Organisée en collaboration avec le canton des Grisons, la

12^{ème} Conférence nationale sur la promotion de la santé, qui se tiendra les 6 et 7 janvier 2011, a pour objectif de poursuivre au niveau national les réflexions lancées lors de la conférence mondiale organisée en juillet 2010 à Genève sur les liens entre la promotion de la santé et le développement durable.

Programme détaillé et inscription: www.promotionsanté.ch/conference.

Maltraitance envers les enfants

Les dernières nouveautés

L'Observatoire de la maltraitance envers les enfants (OME) continue à tisser les liens entre les professionnels du terrain et le milieu universitaire tout en enrichissant les connaissances en lien avec l'enfance maltraitée.

Nouvelle responsable

Florence Nicod, qui a participé dès le début à la mise sur pied et au développement de l'OME, a souhaité donner une autre orientation à son engagement professionnel. Nous la remercions vivement du travail qu'elle a effectué dans le cadre de son engagement. A son poste lui succède Natalie Brioschi, qui est au bénéfice d'une formation pluridisciplinaire en psychologie et criminologie.

Formation continue

L'OME inventorie et met sur pied des formations et colloques y relatifs. Les prochains cours de formation continue organisés par l'OME (cours de base Mauvais traitements envers les enfants et les adolescents) auront lieu les 31 mars,

1^{er}, 2, 3, 4 avril 2011 et le 23 septembre 2011. En parallèle, l'OME développe depuis de nombreux mois des activités de recherche sur certaines problématiques incontournables (signalement, prévalence, transdisciplinarité, etc.).

Plus de 500 documents

Sa base de documentation recense désormais plus de 500 documents en lien avec la maltraitance (y compris des rapports non disponibles en bibliothèque et des recherches non publiées). Des ouvrages y sont également rassemblés. La plus grande partie de cette documentation est disponible en prêt: il suffit de prendre contact par courriel pour les consulter ou les emprunter.

Pour en savoir davantage:
www.unil.ch/ome.

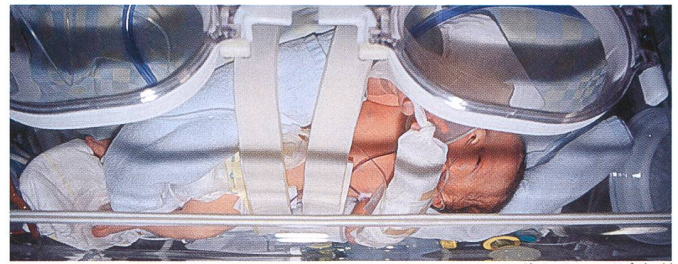


Photo: Susanna Hufschmid

Conseil des Etats

Acceptation du postulat de Liliane Maury Pasquier

Le 14 septembre 2010, le Conseil des Etats a accepté le postulat de la genevoise Liliane Maury Pasquier demandant au Conseil fédéral de remédier à une lacune de la législation suisse en matière de paiement du salaire lorsque le nouveau-né doit être hospitalisé.

Quand un nouveau-né doit être hospitalisé plus de trois semaines à la naissance, le revenu de sa mère n'est actuellement pas garanti. En effet, dans un tel cas, la femme peut demander un report de son droit aux allocations de maternité, selon les dispositions actuelles sur la Loi sur l'assurance perte de gain. Durant cet intervalle, alors qu'elle n'a pas le droit de travailler selon la Loi sur le travail, l'employée ne touche pas forcément son revenu.

Un jugement du Tribunal des Prud'hommes de Genève a

obligé un employeur de le faire en 2007, mais l'unité de doctrine n'est pas garantie au niveau suisse. Le postulat de la Conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier accepté par la chambre haute, suite à une recommandation positive du Conseil fédéral, demande que l'on étudie les différentes possibilités de modifier la loi pour éviter à l'avenir que la femme soit pénalisée au niveau financier alors qu'elle doit vivre par ailleurs une situation personnelle très difficile.

Travail.Suisse, l'organisation féminine indépendante, se réjouit de cette première étape franchie: ainsi l'existence du problème est-elle reconnue, une situation régulièrement signalée par ses membres.

Source: Communiqué de presse Travail.Suisse du 14 septembre 2010.

Lausanne, 7 décembre 2010

«Obésité, troubles du comportement alimentaire et maternité»

Participants: Sages-femmes, médecins, professionnels de la santé et du social, étudiants

Date: 7 décembre 2010, de 9 à 17 heures, avec accueil dès 8 heures.

Lieu: Maternité du CHUV – Auditoire de la maternité, Av. Pierre Decker 2, 1011 Lausanne.

Prix: fr. 100.– pour membres FSSF-ASI; fr. 130.– pour non-membres.

Délai d'inscription: 19 novembre 2010.

Renseignements et inscription:

Secrétariat central FSSF, Rosenweg 25C, 3000 Berne 23.
Par tél.: 031 332 63 40 ou par courriel: info@sage-femme.ch.

OBÉSITÉ, TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE ET MATERNITÉ

7 décembre 2010

JOURNÉE SCIENTIFIQUE CHUV Auditoire de la maternité

Excès pondéral: de la définition aux implications cliniques
Chirurgie bariatrique et maternité: est-ce compatible?
Dr V. Giusti

Obésité et surpoids: question de santé publique
M.-P. Pothier-Mancier

Troubles du comportement alimentaire et maternité
Dr S. Goussard

«Ca marche! Bouger plus, manger mieux»
A. Fournier-Fall et A. Longchamp

Activité physique et grossesse
K. Metzger

Conseils diététiques et maternité
M. Kousseian

Consultation de grossesse dans un contexte de trouble des conduites alimentaires
B. Solters-Kaiser

Hecv Santé Filière Sage-femme HES-SO

Objectifs du millénaire

Appel mondial de l'ICM

Rassemblées à Washington en juin 2010 pour une conférence internationale, des sages-femmes un appel pour renforcer d'urgence la pratique des sages-femmes afin de sauver des vies et de promouvoir la santé des femmes comme celles des nouveau-nés.

Les signataires de cet appel expliquent qu'une action volontariste – et sans précédent – est requise pour atteindre l'objectif 5 du Millénaire pour le développement («Améliorer la santé maternelle») et l'élément de l'objectif 4 qui concerne les nouveau-nés («Réduire la mortalité infantile»).

L'appel s'adresse enfin aux partenaires de développement – tout particulièrement au G8 et au G20 – et leur demande de «fournir une aide sur le long terme aux pays qui cherchent à renforcer les services de pratique de sage-femme en investissant dans des effectifs de sages-femmes, ce qui constitue une étape fondamentale pour établir un système de soins de santé primaire performant, capable d'atteindre les objectifs souhaités pour les femmes et les nouveau-nés et qui favorise un avenir salubre pour tous.»

Pour en savoir davantage:
www.internationalmidwives.org.